



BULLETIN D'ADHESION
Saison 2017

cycloclubpringy@gmail.com
www.cycloclubpringy.fr



Tél: 06 38 10 30 72 Cyclotourisme FFCT
Tél: 06 40 96 90 62 Cyclosport UFOLEP/FSGT

NOM :		PRENOM :		DATE DE NAISSANCE :	
PROFESSION :					
ADRESSE :					
CODE POSTAL :		LOCALITE :			
TEL :		MOBILE :			
COURRIEL:					
J'autorise le cyclo-club à diffuser mes coordonnées dans le calendrier				OUI	NON
Date certificat médical* obligatoire :					
* de "non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition" obligatoire pour les cyclosportives et le VTT chronométré					
	Cyclotourisme FFCT			Cyclosport UFOLEP / FSGT	
TYPE DE LICENCE Entourer la formule choisie	MINI BRAQUET	PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	UFOLEP SPORT	FSGT COURSE
ADULTE sans revue	53	54	103	50	52
ADULTE avec revue*	77	79	127		
COUPLE sans revue	91	94	191		
COUPLE avec revue*	115	118	215		
-25 Ans sans revue	38	39	88		
-18 Ans sans revue		22		39	45
	*Réduction de 6 € sur la revue pour tout nouvel adhérent				
	Les tarifs ci-dessus comprennent l'adhésion club, la licence et l'assurance Réduction de 11 € en cas de licences multiples				
GARANTIES	MINI BRAQUET Obligatoire	PETIT BRAQUET Facultative	GRAND BRAQUET Facultative	SPORT*	COURSE*
Responsabilité civile	oui	oui	oui	oui	oui
Défense et recours	oui	oui	oui	oui	oui
Assistance Rapatriement	non	oui	oui	oui	oui
Accident Corporel (Décès-Invalidité)	non	oui*	oui*	oui	oui
Domage au casque	non	oui*	oui*	non	non
Domage au cardio fréquencemètre	non	oui*	oui*	non	non
Equipements vestimentaires	non	non	oui*	non	non
Domage au vélo	non	non	oui*	non	non
Domage au GPS	non	non	oui*	non	non
	*Voir guide ALLIANZ avec le lien suivant : http://ffct.org/wp-content/uploads/2014/12/guide-licence-allianz-2015.pdf			*Voir tableaux des garanties	
1°) Le signataire RECONNAIT AVOIR ÉTÉ INFORMÉ(E)					
a) qu'il n'est pas délivré de licence sans assurance. L'inclusion de garanties de Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours est une obligation légale à appliquer par le responsable du club. La formule "Mini Braquet" a été créée à cet effet: (art. L.321-1 du Code du sport)					
b) de l'intérêt que présente un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer: (art. L.321-4 du Code du sport)					
c) de pouvoir souscrire des garanties individuelles complémentaires corporelles et matérielles facultatives proposées à tous les licenciés FFCT et/ou UFOLEP/FSGT (art. L.321-6 alinéa 1 du Code du sport)					
2°) Le signataire SOUSCRIT EN TOUTE CONNAISSANCE :					
Entourer une seule des 3 formules Cyclotourisme FFCT ou/et une des 2 formules Cyclosport UFOLEP/FSGT proposées					
La formule FFCT de base obligatoire dite "Mini Braquet" comprend uniquement des garanties de Responsabilité Civile et de Défense Pénale et Recours sans assurance de personne ni assistance rapatriement.					
Lu et approuvé :		Date :		Signature :	